

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD485

présenté par

M. Bony, M. Descoeur, M. Emmanuel Maquet, Mme Petex, M. Ray, M. Vatin, M. Vermorel-
Marques, M. Taïte et Mme Duby-Muller

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le lien de dépendance établi par l'article 1er du projet de loi entre notre souveraineté alimentaire et la stratégie nationale pour l'alimentation (SNANC). Conditionner notre production agricole à des goûts alimentaires imposés aux consommateurs risque en effet de conduire notre agriculture vers de mauvais choix de filières, comme cela a été fait avec le pari du haut de gamme alors que les Français voulaient des denrées accessibles.

Le groupe « Les Républicains » s'inquiète par ailleurs d'une stratégie d'orientation de notre agriculture qui tendrait à sacrifier des secteurs comme l'élevage, au nom d'une lutte injustifiée contre la consommation de viande, ou bien les céréales, afin de développer les légumineuses.